

Québec, le 13 janvier 2021

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-220

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir depuis le 13 mars dernier, des documents concernant:

- le nombre de tablettes achetées par le ministère de l'Éducation ;
- le nombre de tablettes distribuées par le ministère ;
- le coût d'acquisition de tablettes par le ministère, ventilé par date et par contrat ;
- le coût de vente d'une tablette par le ministère à un Centre de service ;
- le ou les contrats d'acquisition des tablettes entre le ministère et le ou les fournisseurs ;
- les correspondances du ministère aux Centres de services concernant l'acquisition et la distribution des tablettes.

Vous trouverez en annexe des documents devant répondre partiellement à votre demande. Ceux-ci concernent la création d'une réserve d'équipements informatiques afin de soutenir le réseau de l'éducation.

Certains renseignements ont été caviardés sur l'un des documents, conformément aux dispositions des articles 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez ci-annexé, les articles de la Loi mentionnés ci-contre.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 18

Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 20 mai 2020

À L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION

Mesdames,
Messieurs,

À la suite des récents développements, je vous fais parvenir des précisions quant à la poursuite de l'année scolaire 2019-2020.

Mise à jour : établissements préscolaires et primaires situés en zone chaude

Prolongement de la fermeture des établissements

Comme l'a annoncé le premier ministre, en raison de l'évolution de la situation épidémiologique et à la suite d'une recommandation de la Direction générale de santé publique, la décision a été prise de prolonger la fermeture des établissements préscolaires et primaires situés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi que de ceux qui se trouvent sur le territoire de la MRC de Joliette, jusqu'à la fin d'année scolaire.

Je sais que certains d'entre vous sont déçus de cette décision. Nous aurions tous souhaité pouvoir rouvrir les écoles. Toutefois, dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, la santé et la sécurité des élèves ainsi que des membres du personnel scolaire doivent prévaloir sur toute autre considération. Je vous remercie de votre compréhension.

Malgré cette décision, sous réserve des décisions gouvernementales à venir, les écoles secondaires spécialisées situées sur le territoire de la CMM et de la MRC de Joliette qui scolarisent des clientèles particulièrement vulnérables pourront rouvrir, et ce, dans le respect des mesures sanitaires déjà énoncées. Le retour à l'école de ces élèves, qui ne peuvent demeurer seuls à la maison sans supervision, leur permettra non seulement de consolider leurs apprentissages et de socialiser, mais offrira également un répit aux parents, prévenant ainsi la détresse et l'épuisement des familles. Les différents milieux devront s'adapter aux particularités des élèves pour s'assurer de répondre à leurs besoins. Nous souhaitons donc que les établissements visés se préparent en prévision de cette réouverture.

Par ailleurs, les services de garde d'urgence sont maintenus sur le territoire de la CMM et de la MRC de Joliette et les membres du personnel scolaire y auront accès jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Poursuite des apprentissages à distance

L'année scolaire n'est pas terminée. Elle doit se poursuivre à distance pour l'ensemble des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire du grand Montréal. En ce sens, je tiens à rappeler qu'une prestation de travail complète est exigée des membres du personnel scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire. Si les modalités de cet encadrement peuvent varier en fonction des besoins de chacun des milieux, je tiens à réitérer les lignes directrices qui doivent être observées :

- Viser le maintien des acquis et la poursuite des apprentissages des savoirs jugés essentiels;
- Un plan de travail hebdomadaire fourni par les enseignants afin de permettre aux élèves de se bâtir un horaire et une structure de travail;
- Une disponibilité accrue du personnel enseignant pour répondre aux questionnements des élèves et des parents;
- Au primaire, au moins trois contacts directs (téléphone ou visioconférence) par semaine entre un membre de l'équipe-école et l'élève. Ces contacts doivent être plus soutenus auprès des jeunes les plus vulnérables;
- Au secondaire, assignation d'un enseignant-tuteur pour chaque élève et d'un intervenant-pivot pour les élèves ayant un plan d'intervention. Privilégier au moins un contact direct (téléphone ou visioconférence) par semaine par ces intervenants, en plus de plusieurs rencontres de groupe à distance;
- Une disponibilité accrue des membres de l'équipe de professionnels de l'école pour venir en aide aux élèves vulnérables et des séances virtuelles individuelles entre ces élèves et le(s) professionnel(s) approprié(s).

Je réitère que ces balises doivent être respectées. Maintenant que le personnel des écoles de la CMM peut consacrer toute son énergie à la poursuite des apprentissages en ligne, il ne saurait être acceptable qu'un élève ne bénéficie pas d'un encadrement pédagogique de qualité dès cette semaine, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Par ailleurs, je rappelle que les mêmes modalités s'appliquent aux élèves de l'extérieur de la CMM qui poursuivent les apprentissages à la maison.

Formation professionnelle et formation générale des adultes en zone chaude

Il sera possible de reprendre les services éducatifs et d'enseignement à la formation professionnelle. Les cours et les examens pourront avoir lieu en classe, en groupes de 15 élèves maximum. À la formation générale des adultes, il sera permis de procéder à la passation des examens ministériels et locaux en classe, en petits groupes, et sans dépasser 15 élèves. Cette reprise des services devra s'effectuer en respect des règles dictées par la Direction générale de santé publique relativement à la formation des groupes (maximum de 15 personnes) ainsi qu'en respect des règles d'hygiène propres aux environnements (nettoyage, lavage de mains) et de distanciation (2 mètres).

Considérant l'évolution de la situation au sein de la CMM, les regroupements d'élèves en classe à la formation professionnelle et à la formation générale aux adultes doivent être évités, notamment en ce qui a trait aux évaluations. Les enseignements théoriques en formation professionnelle peuvent être donnés à distance dans la mesure du possible. Quant à la formation générale des adultes, tous les enseignements doivent être donnés à distance. De plus amples détails concernant ces formations seront communiqués ultérieurement.

Prêt de matériel technologique

Alors que l'enseignement à distance se poursuit pour un nombre d'élèves plus important que prévu, il est nécessaire que tous aient accès à un outil technologique leur permettant de poursuivre leurs apprentissages. De nombreux outils technologiques sont disponibles dans les écoles et devraient déjà être distribués aux élèves qui en ont besoin. Le matériel pouvant être prêté et étant encore disponible doit être offert aux élèves sans délai. En ce qui a trait à l'entente conclue avec Apple et Telus pour l'offre de tablettes électroniques, une importante quantité est toujours disponible. Je vous invite encore une fois à faire vos commandes sans attendre. Nous nous assurons de réduire au maximum les délais afin que ces outils indispensables soient fournis aux élèves le plus rapidement possible.

Élèves résidant en zone chaude et fréquentant une école située en zone froide

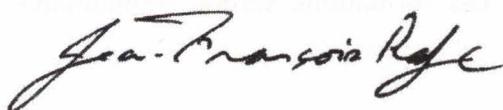
Après avoir discuté avec la Direction générale de santé publique, je vous confirme que les élèves résidant en zone chaude, mais fréquentant habituellement un établissement situé en zone froide, sont autorisés à y retourner dès la réouverture. Ainsi, tous les élèves qui se trouvent dans cette situation et dont les parents ont fait la demande doivent être accueillis par leur école, si cela n'est pas déjà le cas.

En terminant, je souligne le travail exceptionnel de tous ceux qui ont rendu possible la rentrée progressive: cette opération est un succès grâce à leurs actions. Je remercie par ailleurs tous ceux qui ont mis la main à la pâte pour préparer le retour en classe dans le grand Montréal et je les rassure : ces efforts ne sont pas perdus. Ils nous permettront de rouvrir rapidement nos écoles, le temps venu.

Maintenant, nous devons poursuivre le travail, afin que tous les élèves, qu'ils soient à l'école ou à la maison, bénéficient d'une éducation de qualité, et ce, malgré la crise. Je compte sur vous.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,



Jean-François Roberge

Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 27 avril 2020

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux des commissions scolaires,

La présente fait suite à l'annonce de ce jour du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, concernant le plan de réouverture des écoles.

La situation vécue ces dernières semaines, de même que les échanges tenus avec les partenaires du réseau de l'éducation ont mis en lumière la nécessité d'accélérer le recours systématique à des activités pédagogiques pouvant être réalisées à distance, lorsque nécessaire. Par ailleurs, la disponibilité des équipements requis, autant par les enseignants que par les élèves, soulève des enjeux d'accessibilité et d'équité. En outre, il importe d'être proactif en prévision de la rentrée scolaire de septembre 2020.

Ainsi, dès à présent, nous vous demandons de considérer le prêt des équipements disponibles dans vos écoles afin de permettre aux enseignants et élèves de poursuivre la réalisation d'activités pédagogiques à distance.

De plus, dans ce contexte exceptionnel, vous pouvez profiter directement de l'offre nationale d'Apple qui permet, avec le fournisseur de télécommunication TELUS, une utilisation gratuite des données jusqu'au 30 juin (voir pièce jointe). Près de 15 000 iPad LTE sont disponibles pour le réseau de l'éducation du Québec. Pour ce faire, veuillez utiliser la sous-mesure 50761 des règles budgétaires pour les investissements des commissions scolaires. Je vous invite à consulter le site sécurisé de la Direction générale du financement pour connaître le budget octroyé dans le cadre de cette mesure.

Bien entendu, il est toujours possible d'acquérir des portables ou portables infonuagiques, avec ou sans LTE, selon les ententes déjà négociées par Collecto, en recourant aux sous-mesures 50761, 50765 et 50767. L'acquisition d'équipements usagés est aussi possible par une entente spécifique de Collecto ou par l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

Toujours en utilisant ces sous-mesures, vous pouvez profiter de l'avantageuse offre gouvernementale en télécommunication pour vos besoins de mobilité (carte modem, clé LTE, dispositif Wi-Fi, etc.) qui a été négociée avec TELUS par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Je vous annonce d'ailleurs que TELUS offrira la gratuité d'un plan de 6 Go de données jusqu'au 30 juin 2020 sur les commandes effectuées à partir de cette entente.

Ces options démontrent l'importance de l'équité au sein du système éducatif du Québec et elles devront être considérées pour répondre aux besoins des enseignants et des élèves qui n'ont pas accès à un réseau internet à domicile.

Parallèlement à la mise en place de ces mesures de soutien, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur souhaite dresser un tableau plus précis des besoins de chacune des commissions scolaires. Nous vous prions donc de remplir le formulaire ci-joint, lequel a été préparé en concertation avec quelques-unes de vos organisations. Ce formulaire nous permettra de mieux documenter la situation actuelle sur le plan de l'accès aux technologies et de mieux préparer la suite des événements.

Nous vous demandons de nous retourner l'onglet « Sommaire » d'ici le 15 mai prochain à l'adresse guichet.collecte-ri@education.gouv.qc.ca. Les onglets « Élèves » et « Enseignants » vous sont proposés à titre de modèles afin de vous soutenir dans cette collecte d'information.

Nous sommes conscients des efforts additionnels que demandera cette activité de collecte, mais elle nous sera précieuse pour avancer ensemble et de façon cohérente.

Pour toute question au sujet de cette collecte, veuillez écrire à l'adresse stephane.lehoux@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Eric Blackburn

p. j.

c. c. Directions des technologies de l'information des commissions scolaires

Apprendre avec iPad

Offre éducationnelle



iPad 10,2 po Wi-Fi 32 Go

iPad seulement

Versement initial (location de 6 mois)	169 \$
Renouvellement après 6 mois (ou retour)	69 \$
Renouvellement après 12 mois (ou retour)	69 \$
Achat après 18 mois (ou retour)	71 \$
Total (acquisition)	378 \$

iPad avec étui Dux Plus Duo de STM et AppleCare+

Versement initial (location de 6 mois)	209 \$
Renouvellement après 6 mois (ou retour)	89 \$
Renouvellement après 12 mois (ou retour)	89 \$
Achat après 18 mois (ou retour)	80 \$
Total (acquisition)	467 \$



Rabais de 13 000 \$*
Services professionnels

+



Rabais de 4 000 \$*
Développement professionnel



iPad 10,2 po Wi-Fi + Cellular 32 Go

iPad seulement

Versement initial (location de 6 mois)	199 \$
Renouvellement après 6 mois (ou retour)	99 \$
Renouvellement après 12 mois (ou retour)	99 \$
Achat après 18 mois (ou retour)	102 \$
Total (acquisition)	499 \$

iPad avec étui Dux Plus Duo de STM et AppleCare+

Versement initial (location de 6 mois)	239 \$
Renouvellement après 6 mois (ou retour)	119 \$
Renouvellement après 12 mois (ou retour)	119 \$
Achat après 18 mois (ou retour)	111 \$
Total (acquisition)	588 \$



Rabais de 13 000 \$*
Services professionnels

+



Rabais de 4 000 \$*
Développement professionnel

+



6 Go gratuits par mois**
Forfait de données

Si vous avez des questions sur cette offre ou souhaitez effectuer un achat, communiquez avec Marie-Claude Barbe, votre responsable de compte, par téléphone au 1 418 658-7501 ou par [courriel](#).

Avis important : Les versements, les taxes et les modalités connexes dans cette proposition non contraignante ne sont fournis qu'à titre indicatif, peuvent être modifiés sans préavis et ne doivent pas être interprétés comme une offre de crédit ou de crédit-bail. Cette promotion ne peut être combinée à aucune autre offre. Les prix excluent les taxes et l'écotaxe. * Rabais basé sur l'achat de 1 000 unités. ** Offerts par Rogers pendant les 3 premiers mois. Après cette période, la tarification du fournisseur s'applique; elle peut varier selon la province.

MC et © 2020 Apple Inc. Tous droits réservés.

Consignes pour remplir ce fichier

A) La section "Élève" doit être remplie par la personne la plus à même de répondre à des questions sur les équipements disponibles pour chacun des élèves d'une classe. Il est possible que pour répondre à certaines questions il soit nécessaire de rentrer en contact avec l'élève ou ses parents.

B) On entend par haute vitesse internet, une vitesse minimale de 5 MB/s en téléchargement

C) La section "Sommaire" contient des questions sur les commissions scolaires en tant que fournisseur de matériel technologique aux élèves et aux enseignants

D) Le fichier est à remplir pour le 15 mai 2020 et à retourner à Guichet.collecte-RI@education.gouv.qc.ca

PORTRAIT DES ÉLÈVES

EN REGARD DE L'ACCÈS À L'ÉCOLE ET À LA CLASSE À DISTANCE

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE	
Commission scolaire :	
École :	
Nom de l'élève :	
Prénom de l'élève :	

QUESTIONS À L'INTENTION DU PARENT/TUTEUR		
Nom de l'interlocuteur :		
	OUI	NON
Est-ce que l'élève a accès à un ordinateur ou à une tablette à la maison (incluant l'équipement déjà fourni par l'école) ?		
Est-ce que l'élève peut avoir un accès exclusif à cet ordinateur ou à cette tablette (ex : 2-3 heures par jour) ?		
Est-ce que l'élève a accès à une connexion internet haute vitesse fiable à domicile ?		
Est-ce que la famille est en mesure d'offrir un soutien à l'apprentissage en ligne à domicile ?		

PORTRAIT DES ENSEIGNANTS

EN REGARD DE L'ACCÈS À L'ÉCOLE ET À LA CLASSE À DISTANCE

IDENTIFICATION DE L'ENSEIGNANT	
Commission scolaire :	
École :	
Nom de l'enseignant :	
Prénom de l'enseignant :	

QUESTIONS À L'INTENTION DE L'ENSEIGNANT		
	OUI	NON
Est-ce que l'enseignant a un ordinateur portable ou une tablette fournie par l'école ?		
Est-ce que l'enseignant a un accès exclusif à cet ordinateur portable ou à cette tablette ?		
Est-ce que l'enseignant a accès à une connexion internet haute vitesse fiable à domicile ?		

SOMMAIRE À TRANSMETTRE AU MÉES

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT	
Commission scolaire :	

	Nombre total CS		
	OUI	NON	
ÉLÈVES			
Est-ce que l'élève a accès à un ordinateur ou à une tablette à la maison (incluant l'équipement déjà fourni par l'école) ?			
Est-ce que l'élève peut avoir un accès exclusif à cet ordinateur ou à cette tablette (ex : 2-3 heures par jour) ?			
Est-ce que l'élève a accès à une connexion internet haute vitesse fiable à domicile ?			
Est-ce que la famille est en mesure d'offrir un soutien à l'apprentissage en ligne à domicile ?			
ENSEIGNANTS			
Est-ce que l'enseignant a un ordinateur portable ou une tablette fournie par l'école ?			
Est-ce que l'enseignant a un accès exclusif à cet ordinateur portable ou à cette tablette ?			
Est-ce que l'enseignant a accès à une connexion internet haute vitesse fiable à domicile ?			
INVENTAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE (équipement en commande, prêté ou disponible)	<i>Disponible</i>	<i>Prêté</i>	<i>En commande</i>
Ordinateur portable standard LTE			
Ordinateur portable standard NON LTE			
Ordinateur portable infonuagique (style Chromebook) LTE			
Ordinateur portable infonuagique (style Chromebook) NON LTE			
Tablette (style iPad) LTE			
Tablette (style iPad) NON LTE			
Clé Internet mobile			

De : Eric Blackburn

Envoyé : 12 août 2020 08:40

À : adesruisseaux <adesruisseaux@csbf.qc.ca>; ajolly@cscree.qc.ca; amatheson <amatheson@emsb.qc.ca>; Antoine Elkhoury <antoine-elkhoury@cspi.qc.ca>; Aucoin, Brigitte <baucoin@csdesiles.qc.ca>; Bédard Yves <bedardy@csrn.qc.ca>; Bellavance Julie <bellavance.julie@cspn.qc.ca>; Daniel Bellemare <bellemare.daniel@cscv.qc.ca>; Blondin Pascal <blondinp@csriveraine.qc.ca>; Caroline Dupré <caroline.dupre@cssh.qc.ca>; Cindy Finn <cfinn@lbsb.qc.ca>; chantale.cyr@csrsaguenay.qc.ca; Christian Pleau <christian.pleau@csdecou.qc.ca>; Denis Rossignol <denis.rossignol@cshbo.qc.ca>; deslilas.fournier <deslilas.fournier@cschic-chocs.qc.ca>; Desroches, Guylaine <desrochesg@csrdn.qc.ca>; directeur.general <dg@csfl.qc.ca>; Direction generale <dg@cslaurentides.qc.ca>; dg <dg@etsb.qc.ca>; CS APPALACHES (DG) <dgcsa@csappalaches.qc.ca>; dgcsmm <dgcsmm@csmm.qc.ca>; direction.generale@csob.qc.ca; dirgen <dirgen@cskamloup.qc.ca>; Lemaire, Denis <dlemaire@csenergie.qc.ca>; Dominic Bertrand <dominic.bertrand@csmb.qc.ca>; dominique.lachapelle@csdhr.qc.ca; Édith Pelletier <edith.pelletier@csdessommets.qc.ca>; Éric Larivière <eric.lariviere@cslt.qc.ca>; esther.lemieux@csnavigateurs.qc.ca; Absolonne, Gaëlle <gabsolonne@swlauriersb.qc.ca>; gendronr <gendronr@csdm.qc.ca>; Girard Marc <girardmarc@csvt.qc.ca>; Godbout, Isabelle <godbouti@csdla.qc.ca>; Harriet Keleutak <harriet.keleutak@kativik.qc.ca>; helene.meagher@cgtsim.qc.ca; Hugh Wood <hugh.wood@essb.qc.ca>; Isabelle Gelinias <isabelle.gelinias@csda.ca>; Jacynthe Bond <jacynthe.bond@csjonquiere.qc.ca>; Jean-Marc Jean <jeanmarc.jean@cscotesud.qc.ca>; Morel Kathlyn <kathlyn.morel@csdgs.net>; Lachapelle, Claudine <lachapellecla@cs-soreltracy.qc.ca>; Michel Laplace <laplace.michel@csbaiejames.qc.ca>; Lapointe Pierre <lapointe.pierre@cscapitale.qc.ca>; Louis Bujold <louis.bujold@csrl.net>; luc.galvani <luc.galvani@csduroy.qc.ca>; LAPOINTE, LUC <luc.lapointe@csp.qc.ca>; Maltais Lucien Junior <lucien.maltais@csdeschenes.qc.ca>; mackeyk@etsb.qc.ca; Dufour Manon <manondufour@csdraveurs.qc.ca>; marcpascal.harvey@cslsj.qc.ca; Asselin, Marie-Claude <marie-claude.asselin@csdps.qc.ca>; Mario Cyr <mario-cyr@csmcn.qc.ca>; Martine Vallée <martine.vallee@cscharlevoix.qc.ca>; martinne.mathelier@kativik.qc.ca; Tardif Marie-Claude <mctardif@cspportneuf.qc.ca>; MARIE-DOMINIQUE TAILLON <mdominique_taillon@csmv.qc.ca>; mdubeau <mdubeau@wqsb.qc.ca>; Madeleine Dugas <mdugas@csphares.qc.ca>; mgaudreau@cshe.qc.ca; nadine.desrosiers <nadine.desrosiers@csestuaire.qc.ca>; Nadine Peterson <nadine.peterson@cspo.qc.ca>; NANCY.LAPOINTE002@cssamares.qc.ca; Nathalie Joannette <nathalie.joannette@cssmi.qc.ca>; Lessard Normand <normand.lessard@csbe.qc.ca>; Ouellet, Sylvain <ouelletsy@cspaysbleuets.qc.ca>; Philip Joyce <pjoyce@csdulittoral.qc.ca>; Provencher Christian <ProvencherC@csrs.qc.ca>; Eric Racine <racineer@csvdc.qc.ca>; rbuttars <rbuttars@nfsb.qc.ca>; richard, poirier <richard.poirier@csdufer.qc.ca>; soucym@etsb.qc.ca; Sophie Proulx <sproulx@cstros-lacs.qc.ca>; Sylvain Racette <SRacette@rsb.qc.ca>; Pigeon Stephen <stephen.pigeon@cqsbc.qc.ca>; Roy, Yannick <yannick.roy@csharricana.qc.ca>; Yves Michel Volcy <yvolcy@cslaval.qc.ca>

Cc : Stéphanie Vachon <Stephanie.Vachon@education.gouv.qc.ca>; Anne-Marie Lepage BSMA <Anne-Marie.Lepage@education.gouv.qc.ca>; Steven Colpitts <Steven.Colpitts@education.gouv.qc.ca>; Sylvain Périgny <Sylvain.Perigny@education.gouv.qc.ca>; Éric Bergeron <Eric.Bergeron@education.gouv.qc.ca>; Christina Vigna <Christina.Vigna@cse.gouv.qc.ca>; Maryse Lassonde <maryse.lassonde@cse.gouv.qc.ca>

Objet : Correspondance du ministre de l'Éducation (réserve d'équipements informatiques)

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint une correspondance du ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge ainsi que son annexe concernant la rentrée scolaire 2020 et une réserve d'équipements informatiques.

Salutations cordiales,

Florence Vercheval

Secrétariat général et Direction du bureau du sous-ministre
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Tél. : 418 643-3810 poste 3928
florence.vercheval1@education.gouv.qc.ca

Ça va bien aller 

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Québec, le 12 août 2020

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux
des centres de services scolaires et des commissions scolaires,

Dans le but d'assurer l'accès au matériel informatique pour l'ensemble des élèves du Québec, et de manière exceptionnelle, je vous informe par la présente que le ministère de l'Éducation a constitué une réserve d'urgence d'équipements informatiques pour soutenir le réseau scolaire, se préparer à différents scénarios et favoriser la continuité des services scolaires. Cette réserve est destinée aux élèves prioritaires, comme le précise le document ci-joint.

La réserve sera constituée de 15 000 tablettes et de 15 000 portables. Votre organisation pourra y recourir, dans le cas où l'équipement informatique mis à la disposition des élèves ne suffirait pas à la demande, et ce, qu'il soit actuellement disponible ou en commande.

Dans le contexte exceptionnel que nous connaissons, il est plus que jamais essentiel de veiller au principe fondamental de l'égalité des chances en éducation et de garantir un service d'enseignement à distance équitable et de qualité. La constitution d'une réserve d'équipements informatiques est un autre geste concret qui va en ce sens.

Cette initiative fait suite à l'investissement d'une somme de 150 millions de dollars mise à la disposition des centres de services scolaires en juin dernier pour fournir aux écoles des tablettes et des ordinateurs portables. Je tiens d'ailleurs à vous remercier de la réponse prompte et positive de vos organisations à la suite de cette annonce.

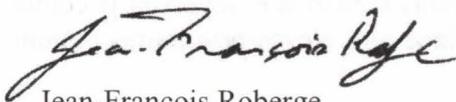
Ainsi, cette mesure ministérielle ne se substitue pas à la responsabilité de votre organisation de fournir aux élèves le matériel nécessaire à la continuité des services scolaires. Le processus habituel d'acquisition d'équipements informatiques est donc maintenu et possible grâce aux règles budgétaires concernant les investissements. Je vous invite donc à faire rapidement vos commandes, si besoin est. Des précisions concernant l'accès à la réserve vous seront communiquées ultérieurement.

... 2

Pour que la réserve atteigne son objectif, il est requis d'établir un portrait global de l'état de satisfaction des besoins des centres de services scolaires ainsi que des commissions scolaires. Les directions des ressources informationnelles de vos organisations ont été contactées par le Ministère pour permettre de recueillir l'information nécessaire. Les modalités de la collecte initiale ainsi que la mise à jour en continu du portrait de votre organisation seront communiquées à la Direction des ressources informationnelles de votre établissement dans un envoi subséquent.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Le ministre,



Jean-François Roberge

p. j.

UNE RÉSERVE D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES SCOLAIRES

Dans le but de soutenir le réseau, d'être prêt à faire face à différents scénarios et de favoriser la continuité des services scolaires, le ministère de l'Éducation s'est constitué une réserve d'équipement informatique pour les élèves à risque. Cette réserve ne se substitue pas aux processus d'acquisition en cours dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires anglophones. Par contre, toutes les organisations peuvent y recourir selon les modalités suivantes.

Quoi ?

- 15 000 tablettes¹
- 15 000 portables¹

Qui ?

Les équipements issus de la réserve sont destinés aux élèves :

- qui n'ont pas accès à de l'équipement informatique;
- qui n'ont pas accès à de l'équipement informatique de façon exclusive;
- qui sont en 4^e ou 5^e secondaire selon la formule de fréquentation scolaire en alternance;
- qui sont à risque;
- qui sont handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Les centres de services scolaires et commissions scolaires anglophones doivent veiller à approvisionner les élèves à risque à même leur inventaire et leurs acquisitions avant de faire appel à la réserve.

Comment ?

- Envoi d'une demande en ligne²;
- Livraison des équipements au CSS ou à la CS anglophone dans un délai moyen de 48 à 72 h.

1 Caractéristiques techniques à venir. Le ministère de l'Éducation n'est pas responsable d'offrir la connectivité des appareils.

2 La démarche complète de la demande à la réserve sera communiquée aux responsables des services informatiques de votre organisation.

Pour assurer un processus efficient et efficace, votre organisation doit :

- communiquer en continu au Ministère un portrait précis des besoins des élèves desservis ainsi que de votre capacité organisationnelle à répondre à ceux-ci;
- faire appel à l'inventaire ministériel dans le cas où les ressources ne permettent pas de répondre aux besoins des élèves à risque;
- assurer les frais de livraison, réceptionner, configurer et expédier l'équipement informatique aux écoles ou aux élèves concernés dans les meilleurs délais.



De : Eric Blackburn

Envoyé : 1 septembre 2020 08:51

À : Vanessa Lalancette <Vanessa.Lalancette@education.gouv.qc.ca>; Anne-Marie Lepage BSMA <Anne-Marie.Lepage@education.gouv.qc.ca>; Steven Colpitts <Steven.Colpitts@education.gouv.qc.ca>; Alain Desruisseaux <adesruisseaux@csbf.qc.ca>; ajolly@cscree.qc.ca; Antoine Elkhoury <antoine-elkhoury@cspi.qc.ca>; Aucoin, Brigitte <baucoin@csdesiles.qc.ca>; Bédard Yves <bedardy@csrn.qc.ca>; Bellavance Julie <bellavance.julie@cspn.qc.ca>; Daniel Bellemare <bellemare.daniel@cscv.qc.ca>; Blondin Pascal <blondinp@csriveraine.qc.ca>; Caroline Dupré <caroline.dupre@cssh.qc.ca>; Cindy Finn <cfinn@lbpsb.qc.ca>; chantale.cyr@csrsaguenay.qc.ca; Christian Pleau <christian.pleau@csdecou.qc.ca>; Denis Rossignol <denis.rossignol@cshbo.qc.ca>; deslilas.fournier <deslilas.fournier@cschic-choqs.qc.ca>; Desroches, Guylaine <desrochesg@csrdn.qc.ca>; directeur.general <dg@csfl.qc.ca>; Direction generale <dg@cslaurentides.qc.ca>; dg <dg@etsb.qc.ca>; CS APPALACHES (DG) <dgcsa@csappalaches.qc.ca>; dgcsmm <dgcsmm@csmm.qc.ca>; direction.generale@csob.qc.ca; dirgen <dirgen@cskamloup.qc.ca>; Lemaire, Denis <dlemaire@csenergie.qc.ca>; Dominic Bertrand <dominic.bertrand@csmb.qc.ca>; dominique.lachapelle@csdhr.qc.ca; Édith Pelletier <edith.pelletier@csdessommets.qc.ca>; Éric Larivière <eric.lariviere@cslt.qc.ca>; esther.lemieux@csnavigateurs.qc.ca; Evelyne Alfonsi <ealfonsi@emsb.qc.ca>; Absolonne, Gaele <gabsolonne@swlauriersb.qc.ca>; gendronr <gendronr@csdm.qc.ca>; Girard Marc <girardmarc@csvt.qc.ca>; Godbout, Isabelle <godbouti@csdla.qc.ca>; Harriet Keleutak <harriet.keleutak@kativik.qc.ca>; helene.meagher@cgtsim.qc.ca; Hugh Wood <hugh.wood@essb.qc.ca>; Isabelle Gelinas <isabelle.gelinas@csda.ca>; Jacynthe Bond <jacynthe.bond@csjonquiere.qc.ca>; Jean-Marc Jean <jeanmarc.jean@cscotesud.qc.ca>; Morel Kathlyn <kathlyn.morel@csdgs.net>; Lachapelle, Claudine <lachapellecla@cs-soreltracy.qc.ca>; Michel Laplace <laplace.michel@csbaiejames.qc.ca>; Lapointe Pierre <lapointe.pierre@cscapitale.qc.ca>; Louis Bujold <louis.bujold@csrl.net>; Galvani, Luc <luc.galvani@csduroy.qc.ca>; LAPOINTE, LUC <luc.lapointe@csp.qc.ca>; Maltais Lucien Junior <lucien.maltais@csdeschenes.qc.ca>; mackeyk@etsb.qc.ca; Dufour Manon <manondufour@csdraveurs.qc.ca>; marcpascal.harvey@cslsj.qc.ca; Asselin, Marie-Claude <marie-claude.asselin@csdps.qc.ca>; Mario Cyr <mario-cyr@csmcn.qc.ca>; Martine Vallée <martine.vallee@cscharlevoix.qc.ca>;

martinne.mathelier@kativik.qc.ca; Tardif Marie-Claude <mctardif@cspportneuf.qc.ca>;
MARIE-DOMINIQUE TAILLON <mDominique_taillon@csmv.qc.ca>; mdubeau
<mdubeau@wqsb.qc.ca>; Madeleine Dugas <mdugas@csphares.qc.ca>;
mgaudreau@cshc.qc.ca; Desrosiers, Nadine <nadine.desrosiers@csestuaire.qc.ca>;
Nadine Peterson <nadine.peterson@cspo.qc.ca>;
NANCY.LAPOINTE002@cssamares.qc.ca; Nathalie Joannette
<nathalie.joannette@cssmi.qc.ca>; Lessard Normand <normand.lessard@csbe.qc.ca>;
Ouellet,Sylvain <ouelletsy@cspaysbleuets.qc.ca>; Philip Joycey
<pjoycey@cSDLittoral.qc.ca>; Provencher Christian <ProvencherC@csrs.qc.ca>; Eric
Racine <racineer@csvdc.qc.ca>; rbuttars <rbuttars@nfsb.qc.ca>; richard, poirier
<richard.poirier@cdufer.qc.ca>; soucym@etsb.qc.ca; Sophie Proulx <[sproulx@cstrois-
lacs.qc.ca](mailto:sproulx@cstrois-
lacs.qc.ca)>; Sylvain Racette <SRacette@rsb.qc.ca>; Pigeon Stephen
<stephen.pigeon@cqsb.qc.ca>; Roy, Yannick <yannick.roy@csharricana.qc.ca>; Yves
Michel Volcy <ymvolcy@cslaval.qc.ca>
Cc : Anne Rochette <Anne.Rochette@education.gouv.qc.ca>; Florence Vercheval
DCMSG <Florence.Vercheval1@education.gouv.qc.ca>; Syg-CGD <[Syg-
CGD@education.gouv.qc.ca](mailto:Syg-
CGD@education.gouv.qc.ca)>; Stéphanie Vachon
<Stephanie.Vachon@education.gouv.qc.ca>
Objet : (p.j.) Correspondance du sous-ministre (réserve TI)



Bonjour,

Certaines pièces jointes manquaient à ma précédente transmission,
les voici jointes.

Avec mes regrets pour le dérangement,

Bonne journée!

Vanessa Lalancette, adjointe
pour :

Eric Blackburn
Sous-ministre

Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810

De : Eric Blackburn

Envoyé : 1 septembre 2020 08:34

Objet : Correspondance du sous-ministre (réserve TI)

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint une correspondance du sous-ministre de l'Éducation, M. Eric Blackburn, ainsi que des documents de soutien, concernant la réserve ministérielle d'équipements informatiques.

Meilleures salutations,

Vanessa Lalancette, adjointe

pour :

Eric Blackburn

Sous-ministre

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-3810

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Québec, le 31 août 2020

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires et des commissions scolaires,

Par la présente, nous vous faisons parvenir de la documentation afin de soutenir le maintien de votre offre de services scolaires si une deuxième vague de la pandémie devait entraîner la fermeture totale ou partielle de certains établissements scolaires.

Vous trouverez d'abord un feuillet récapitulatif le processus de demande et de gestion en ce qui a trait à la réserve d'équipements informatiques. Le second document, soit le feuillet portant sur les alternatives de connectivité, est un guide servant à évaluer la meilleure approche afin de maintenir le lien enseignant-élève en situation de confinement, selon les différentes options en matière d'utilisation d'Internet.

À ces documents s'ajoute la présentation faite le 20 août dernier aux responsables des ressources informationnelles de vos établissements d'enseignement concernant la réserve d'équipements informatiques et son logiciel de gestion, Octopus.

Nous joignons également un feuillet présentant les bonnes pratiques de l'apprentissage à distance. Celui-ci contient des astuces pour faciliter l'apprentissage à distance ainsi que des stratégies afin de favoriser la persévérance scolaire dans un tel contexte. Il présente également les mesures mises en place en matière d'encadrement pédagogique de même que des informations concernant l'accessibilité à l'équipement informatique pour tous. Nous comptons sur votre collaboration pour en assurer la diffusion auprès des parents de vos élèves.

Le ministère de l'Éducation demeure à votre écoute et vous accompagne en cette période sans précédent. Ensemble, nous pourrons surmonter les défis qui se présenteront à nous au cours des prochains mois. Aussi, nous tenons à vous rappeler que pour toute question ou pour tout besoin de soutien en matière de ressource informationnelle, vous pouvez nous écrire à l'adresse CommunicationRI@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Eric Blackburn

p. j.



Rencontre sur la réserve d'équipements informatiques

20 août 2020

Ordre du jour

- Mot de bienvenue
- Nécessité de mise à jour du sondage
- Gestion de la réserve d'équipements informatiques (GREI)
- Soutien grâce à un centre d'appel national

Nécessité de la mise à jour

Objectif du sondage

- Devoir mettre à jour le sondage pour faire un suivi en continu de l'état des besoins suivants:
 - Volet acquisition et réception des équipements
 - Vérification de l'état des équipements (manquant, disponible, surplus)
 - Vérification de l'état des commandes (en attente, reçu)
 - Volet sur le profil des élèves selon les besoins : ***élèves sans équipement dédié****, ***à risque***, et ***sans connectivité***

Précision sur les termes du sondage

- Équipement dédié
- Élève dans le besoin
- Élèves à risque et/ou HDAA

Gestion de la réserve d'équipements informatiques(GREI)

Objectif

Dans le but de soutenir le réseau, d'être prêt à faire face à différents scénarios et de favoriser la continuité des services scolaires, le ministère de l'Éducation a constitué une réserve d'équipements informatiques pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves/écoles en cas de reconfinement ou formation à distance - volet matériel uniquement.

Cette mesure ministérielle ne se substitue pas à la responsabilité de votre organisation de fournir aux élèves le matériel nécessaire à la continuité des services scolaires. Le processus habituel d'acquisition d'équipements informatiques est donc maintenu et possible grâce aux règles budgétaires concernant les investissements.

Prémises de base

- **Surveiller en continu l'évolution de la situation**

- **CSS/CS :**

- L'état de préparation des CSS/CS sera maintenu à jour en continu par le biais d'un mécanisme simple et facilitant les interactions entre les CSS/CS et le MEQ.
- Le degré de préparation repose sur 4 facteurs : Acquisition, Disponibilité, Configuration et Déploiement du matériel technologique.

- **Santé publique :**

- Mise en place d'une veille auprès des instances de la santé publique pour anticiper l'évolution de la situation et prendre action.

- **Prioriser les besoins de distribution**

- Identification des élèves devant être priorisés lors de la distribution : Écoles et CSS/CS

- **Offrir un service en continu**

- Communication en continu entre le MEQ, les CSS/CS, et l'OPEQ (partenaire pour la gestion des inventaires)
- État de l'inventaire de portable et de tablette dans deux entrepôts (Qc et Mtl)
- Délai de livraison connu et convenu

Inventaire provisionnel

- Portable DELL :
 - 15 000 Latitude 3400 (écran de 14 po HD, processeur i5, 8 Go de Ram, 256 Go SSD, Windows Pro).
 - Début prévu des livraisons : Semaine du 9 septembre
- iPad :
 - 15 000 (7e génération) 128Go Wifi (sans LTE), 10,2 pouces.
 - Début prévu des livraisons : Semaine du 16 septembre

Inventaire provisionnel

- L'entreposage et la distribution des équipements est géré par l'OPEQ.
- La distribution de l'entreposage des équipements est la suivante:
 - 60% à Québec
 - 40% à Montréal
- Les frais de transport entre les entrepôts de l'OPEQ et les CSS/CS sera à la charge des CSS/CS

Gestion de l'information



Besoins afin d'assurer la formation **en continu**



Écoles



CSS/CS

Suivi du degré de préparation et des demandes en matériel, **en continu**



Ministère

Réception et gestion **en continu** des demandes



Santé publique

Veille **en continu** pour **anticiper** l'évolution de la situation sanitaire



Suivi des demandes + Gestion d'inventaire **en continu**

OPEQ

Illustration dans une région confinée

Foyers



Écoles



CSS / CS



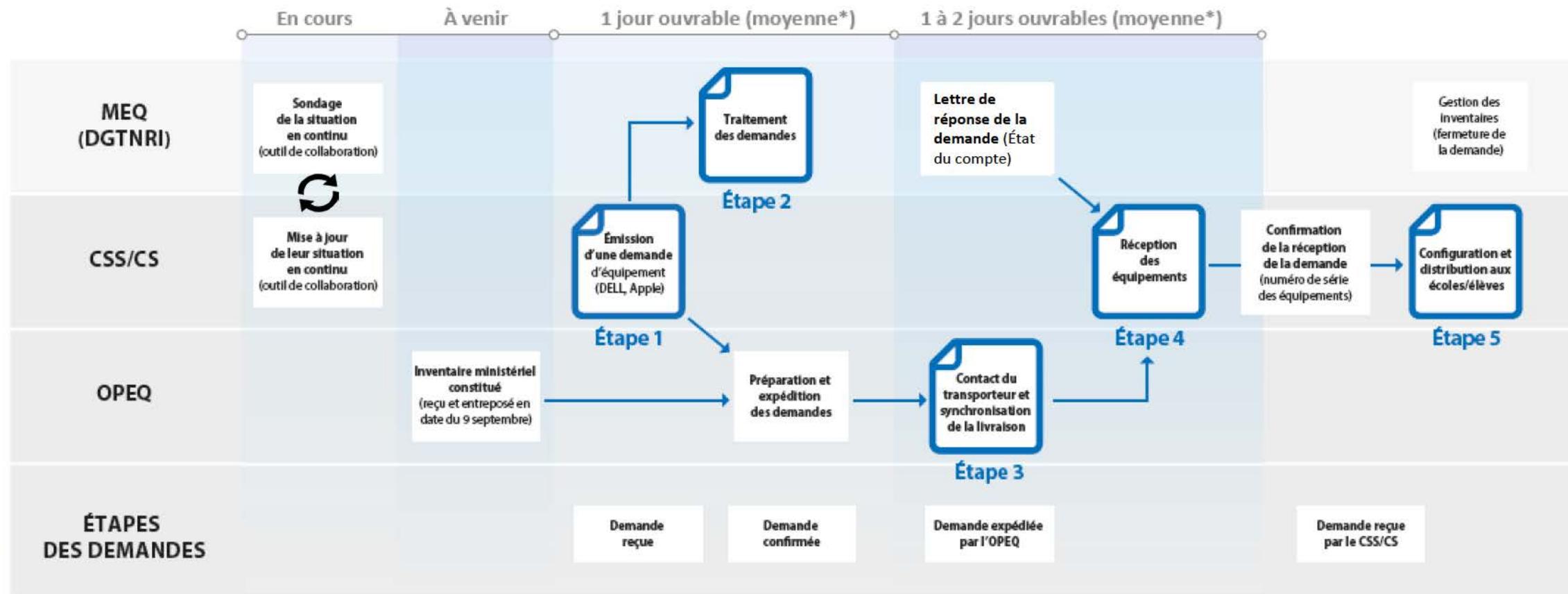
MEQ / OPEQ



Parents et élèves

Matériel dédié disponible			
Matériel dédié non disponible	Matériel dédié disponible		
Matériel dédié non disponible	Défaut de matériel dédié	CSS/CS prêt	
Matériel dédié non disponible	Défaut de matériel dédié	CSS/CS pas prêt	Distribution priorisée des équipements
Si l'élève ne dispose pas du matériel dédié à la maison, les parents feront la demande à l'école.	Si les écoles sont en mesure, elles fourniront les équipements aux élèves. Dans le cas contraire, elles feront la demande aux CSS/CS.	Si les CSS/CS sont en mesure, ils fourniront les équipements aux écoles. Dans le cas contraire, ils feront la demande au MEQ.	Le MEQ traitera les demandes et, selon l'ordonnancement de la distribution des équipements, enverra la demande à l'OPEQ pour la livraison des équipements aux CSS/CS.

Processus – Gestion des demandes (version préliminaire)



Sommaire des rôles et responsabilités

- **MEQ :**

- Gestion du processus
- Gestion de l'inventaire (suivi de la traçabilité)
- Gestion comptable

- **OPEQ :**

- Réception et entreposage des équipements
- Gestion des stocks (sécurité physique et assurance)
- Manutention
- Préparation, livraison et suivi des équipements aux CSS

- **CSS/CS :**

- Émission des demandes d'équipements
- Réception des équipements (liste de numéro de série)
- Acquiescement des coûts (acquisition et frais de transport)
- Configuration et distribution

Modalités d'inscription des dépenses

- **Transfert des montants**

Le MEQ transmet un état de compte au CSS/CS précisant le montant à transférer.
À la réception de la marchandise, le CSS/CS transfère le montant au CSS M-B.

- **Inscription des montants**

Imputer les dépenses à la sous-mesure 50761 — Outils numériques.

Si la sous-mesure est épuisée : Combler avec un montant d'une des mesures:
50750, 50762, 50763, 50765, 50767, 50770 ou 50793. **TOTAL : 223,70 M\$**

Si toutes ces mesures sont épuisées : Demander au MEQ une autorisation pour une avance exceptionnelle sur les montants prévus dans les années à venir.



Démonstration
d'une mise à jour du sondage et une demande
<https://meq-equipements-informatiques.octopus-itsm.com/Login.aspx>

Centre d'appel national

- Plusieurs CSS ont manifesté une préoccupation concernant le soutien technologique de première ligne offert aux élèves et aux parents.
 - Le soutien requis englobe les besoins de connexions et de branchement des équipements ainsi que l'utilisation des dispositifs de communication
- L'idée de mettre en place d'un centre d'appel national pour répondre aux besoins de première ligne a été retenue
 - Les CSS et CS se sont montrés très favorables à l'idée
- Collecto, en collaboration avec le ministère, a été mandaté dans la préparation d'un appel d'offres visant à déterminer un fournisseur pour ce service
 - Les travaux sont en cours



MERCI !

TABLEAU DES ALTERNATIVES POSSIBLES À L'UTILISATION D'INTERNET POUR L'ENSEIGNEMENT EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Situation au domicile de l'élève	Alternatives possibles							
	Utiliser les programmes publics comme « Famille branchée »	Communiquer avec l'élève au téléphone	Échanger des documents par la poste (format papier ou format numérique sur clé USB)	Communiquer avec l'élève par courriel	Utiliser des trousseaux pédagogiques numériques légères	Utiliser les locaux et le réseau de l'école pour accéder aux contenus de formation (**)	Fournir à l'élève une connexion Internet suffisante pour la période de confinement (*)	Utiliser les bornes d'accès publiques dans les zones froides (**)
 <p>Filaire et forfait illimité Ces élèves ont la connectivité nécessaire (environ 70% des élèves)</p>				Non applicable				
 <p>Filaire non abonné La connectivité filaire est disponible, mais les foyers n'ont pas les moyens financiers d'avoir un forfait</p>	À considérer	À considérer	À considérer	Non applicable	Non applicable	À considérer	À considérer	Non recommandée dans les zones chaudes
 <p>Filaire à forfait limité Ces élèves ont une connectivité limitée liée à un enjeu technologique</p>	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	Non recommandée dans les zones chaudes
 <p>LTE et forfait limité Ces élèves ont la connectivité LTE mais la quantité de données disponibles n'est pas suffisante et n'est pas abordable</p>	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	Non recommandée dans les zones chaudes
 <p>Pas de connexion possible Ces élèves n'ont aucune connectivité, car il n'y a pas de services disponibles</p>	Non applicable	À considérer	À considérer	Non applicable	Non applicable	À considérer	À considérer	Non recommandée dans les zones chaudes

(*) Voir l'offre gouvernementale en télécommunication de mobilité du Centre de services partagés du Québec. Financement à confirmer. (**) Consignes sanitaires de santé publique sont applicables

L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

UNE PRÉMISSE À LA CONTINUITÉ SCOLAIRE

Qu'ils soient issus du processus d'acquisition de votre organisation ou de la réserve constituée par le Ministère, les équipements informatiques joueront un rôle majeur dans la réussite éducative des élèves en apprentissage à distance.

Un apprentissage à distance balisé

Dans le but d'offrir une continuité scolaire uniforme, le ministère de l'Éducation s'est doté de seuils minimaux de services éducatifs¹.

Chaque centre de services scolaire et commission scolaire anglophone a la responsabilité de permettre aux élèves en apprentissage à distance de recevoir les heures de services éducatifs auxquelles ils ont droit.

	Heures d'enseignement ou d'activités de formation et d'éveil par semaine	Heures de travail autonome fournies par l'enseignant par semaine par élève	Heures de disponibilité de l'enseignant par jour ou par semaine pour répondre aux besoins des élèves
Préscolaire	11,5 heures d'activités de formation et d'éveil en groupe 11,5 heures d'activités de formation et d'éveil personnalisées	2 heures	S.O.
1 ^{er} cycle primaire (1 ^{re} et 2 ^e année)	10,5 heures d'enseignement	3 heures	2,5 heures par jour
2 ^e cycle primaire (3 ^e et 4 ^e année)	13 heures d'enseignement	5 heures	2 heures par jour
3 ^e cycle primaire (5 ^e et 6 ^e année)	13 heures d'enseignement	7,5 heures	2 heures par jour
1 ^{er} cycle secondaire (1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e secondaire)	15 heures d'enseignement	7,5 heures	5 heures par semaine
2 ^e cycle secondaire (4 ^e et 5 ^e secondaire)	15 heures d'enseignement	7,5 heures	5 heures par semaine

Apprentissage à distance et protocole d'urgence/ plan de reconfinement, quelle est la différence?

Peu importe le scénario vécu, votre organisation doit posséder une fine connaissance de la réalité informatique des élèves pour les soutenir dans leur réussite éducative.

- Dès la rentrée, il est possible que des élèves de votre organisation soient en situation d'apprentissage à distance (vulnérabilités sur le plan de la santé, élèves de 4^e ou 5^e secondaire en fréquentation scolaire en alternance, etc.).
- La mise en œuvre du protocole d'urgence/plan de reconfinement de votre organisation entraînera nécessairement l'apprentissage à distance de certains élèves.

1 Plan de la rentrée scolaire, p.13

Réserve d'équipements informatiques – Éléments clés

Quand l'utiliser?

Lorsque des élèves en situation d'apprentissage à distance n'ont pas accès, à la maison, à de l'équipement informatique dédié et que le CSS ou la CS n'est pas en mesure de leur en fournir.

Les équipements informatiques de la réserve sont aussi destinés aux élèves à risque ainsi qu'aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Comment l'utiliser?

- Remplir une demande d'accès à la réserve à partir de ce [lien](#).
- Les équipements seront livrés à votre organisation dans un délai maximal de 72 heures.

Rôles et responsabilités des parties prenantes

CSS/CS

- Maintenir à jour les données du sondage sur les équipements dédiés et la connexion Internet des élèves ainsi que sur la gestion des équipements
- Compléter les demandes d'accès à la réserve d'équipements
- Acquiescement des coûts (acquisition et frais de transport)
- Réception des équipements
- Configuration des équipements et distribution aux élèves en apprentissage à distance

MEQ

- Gestion du processus
- Gestion de l'inventaire (suivi de la traçabilité)
- Gestion comptable

Il est à noter que la réception et l'entreposage ainsi que la manutention et la livraison des équipements au réseau scolaire seront réalisés par l'OPEQ.

Qu'en est-il de la connectivité?

Le Ministère a bâti un outil pour déterminer, avec le parent de l'élève, quelle option de connectivité est la plus adaptée à la situation. Si un parent soulève des problèmes de connectivité à la maison, un accompagnement devra être fait par l'établissement scolaire pour assurer la continuité scolaire.

PRATIQUES PERMETTANT UN APPRENTISSAGE À DISTANCE EFFICACE

Apprendre à distance, c'est une expérience différente qui demande de l'organisation et de la motivation. Mais parce que la réussite de nos enfants, c'est notre réussite à tous, ensemble nous saurons nous adapter.

Mesures mises en place pour soutenir l'apprentissage à distance

- Seuils minimaux de services éducatifs pour tous les élèves en apprentissage à distance
- Service d'aide aux devoirs bonifié dans plusieurs écoles
- Capsules pédagogiques *Matière à emporter* disponibles prochainement sur Savoir Média
- Accès à des ressources éducatives gratuites pour les élèves et leurs parents :
 - ecoleouverte.ca
 - Télé-Québec en classe
 - Capsules de la Télusq
 - Alloprof Parents
- Meilleur accès à des équipements informatiques pour les élèves
- Procédure de récupération du matériel et des effets personnels au besoin



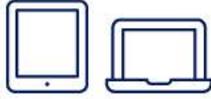
UN ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE POUR TOUS

Apprendre à distance, c'est apprendre dans un lieu autre que la classe habituelle, tout simplement!

Pour le soutenir dans le développement de compétences, votre enfant sera accompagné, chaque semaine, par un enseignant.

SEUILS MINIMAUX D'ENSEIGNEMENT PAR SEMAINE

11,5 heures d'activités de formation et d'éveil en groupe	Préscolaire (maternelle 4 et 5 ans)
11,5 heures d'activités de formation et d'éveil personnalisées	
10,5 heures	1 ^{re} et 2 ^e année
13 heures	3 ^e et 4 ^e année
13 heures	5 ^e et 6 ^e année
15 heures	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e secondaire
15 heures	4 ^e et 5 ^e secondaire



DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ACCESSIBLES

Pour réaliser ses apprentissages, votre enfant doit avoir accès à de l'équipement informatique (tablette, ordinateur, portable). Si vous ne possédez pas ce genre d'appareil, ou que vous en possédez un, mais que vous avez des doutes sur ses performances ou qu'il doit être partagé entre plusieurs membres de la famille, communiquez avec l'établissement scolaire de votre enfant. L'équipe-école veillera à ce que ce dernier ait les outils nécessaires pour poursuivre ses apprentissages. Vous n'avez pas accès à Internet? Des solutions existent. Parlez-en aussi avec les responsables de l'école, ils vous aideront à trouver la meilleure pour vous.

En panne de motivation?

L'apprentissage à distance comporte son lot de défis et la persévérance scolaire en est un. L'important, c'est d'agir rapidement et de collaborer avec l'équipe-école pour la réussite de votre enfant.

- Parlez avec votre enfant afin de bien comprendre ce qui se passe.
- Demandez de l'aide et communiquez avec l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant.
- Si votre enfant a un plan d'intervention, renseignez-vous auprès des professionnels attitrés à votre enfant sur ce que vous pouvez faire pour contribuer à sa réussite éducative.

Quelques pratiques efficaces pour faciliter l'apprentissage à distance

L'école se chargera d'offrir un encadrement pédagogique et, au besoin, l'équipement informatique nécessaire. C'est maintenant à vous de jouer, en créant par exemple, un environnement propice à l'apprentissage.

- Choisissez, avec votre enfant, l'endroit où il se sent le mieux pour apprendre et aménagez-le avec lui. Privilégiez un endroit calme et peu bruyant dans lequel votre enfant pourra se concentrer.
- Planifiez l'horaire de la journée : les séquences de travail et les pauses.
- Accompagnez votre enfant dans l'utilisation des différents outils numériques et informatiques afin de le rendre autonome.
- Valorisez l'effort et les progrès de votre enfant.
- Encouragez votre enfant! Félicitez-le pour ses réalisations!



Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Bon de commande

Numéro: **206200088**

Date 2020-07-14

Fournisseur ²¹⁶¹ APPLE CANADA INC. P.O. BOX 4090, STATION A LBX 916170 TORONTO, ONTARIO M5W 0E9 A/S [REDACTED] Tél. [REDACTED] Poste [REDACTED] Télécopieur [REDACTED]	Expédié à 000 Lieu de livraison à déterminer A/S Secteur de l'approvisionnement Tél. [REDACTED] Poste [REDACTED] Télécopieur [REDACTED]	Facturé à: Commission Scolaire Marguerite-Bourgeoys SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES 1100, DE LA CÔTE-VERTU SAINT-LAURENT, QC H4L 4V1 A/S JEAN-GUY HENRIPIN, ACHETEUR Tél. (514) 855-4500 Poste 4700 Télécopieur (514) 855-4739
--	--	---

Délai de livraison FAB	Mode de livraison Confirmé à	Appel d'offres No client
Termes de paiement	Instructions spéciales	

Item	Quantité	Description	Prix unitaire	Tps	Tvq	Prix total sans taxe
1	15 000,00	MW772VC/A iPad 10,2 po (7e génération) Wi-Fi 128 Go - Gris cosmique NOTE IMPORTANTE:- Pour livraison à 2 adresses différentes - première moitié de 7500 à Montréal et l'autre moitié de 7500 à Québec. Voir feuille ci-jointe pour les 2 adresses de livraison. Contacter M. Wen-Ching Chang, cell # : 514-258-1097 ou via courriel:- Wen-Ching.Chang@csmb.qc.ca Jean-Guy Henripin CSSMB 514.855-4500 # 4700 courriel jean.guy.henripin@csmb.qc.ca	Esc. 503,430 0,000	5,00	9,975	7 551 450,00
Sous-total Tps : Tvq : Total :						7 551 450,00 377 572,50 753 257,14 8 682 279,64
Sommaire :		Compte [REDACTED] : 8 682 279,64	Centre		Projet	
Références internes Copie de facture et de bon de livraison par courriel à commande.info@csmb.qc.ca Réserve ministérielle Billet # 7139						

[REDACTED] Signature autorisée

Commandes de tablettes à la réserve faites par les CSS/CS :

CSS/CS	Quantité demandée	Date de demande	Date de livraison
Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	50	25/09/2020	28/09/2020
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord	1030	01/10/2020	02/10/2020
Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets	15	08/10/2020	09/10/2020
Centre de services scolaire des Appalaches	60	09/10/2020	15/10/2020
Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets	22	21/10/2020	22/10/2020
Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay	150	12/11/2020	13/11/2020
Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	280	20/11/2020	23/11/2020
Centre de services scolaire de Montréal	1000	23/11/2020	24/11/2020

TABLEAU DES ALTERNATIVES POSSIBLES À L'UTILISATION D'INTERNET POUR L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Situation au domicile de l'élève	Alternatives possibles							
	1 Utiliser les programmes publics comme « Famille branchée »	2 Communiquer avec l'élève au téléphone	3 Échanger des documents par la poste (format papier ou format numérique sur clé USB)	4 Communiquer avec l'élève par courriel	5 Utiliser des trousseaux pédagogiques numériques légères	6 Utiliser les locaux et le réseau de l'école pour accéder aux contenus de formation (**)	7 Fournir à l'élève une connexion Internet suffisante pour l'enseignement à distance (*)	8 Utiliser les bornes d'accès publiques dans les zones froides (**)
 Filaire et forfait illimité Ces élèves ont la connectivité nécessaire (environ 70% des élèves)				Non applicable				
 Filaire non abonné La connectivité filaire est disponible, mais les foyers n'ont pas les moyens financiers d'avoir un forfait	À considérer	À considérer	À considérer	Non applicable	Non applicable	À considérer	À considérer	Non recommandée dans les zones chaudes
 Filaire à forfait limité Ces élèves ont une connectivité limitée liée à un enjeu technologique	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	Non recommandée dans les zones chaudes
 LTE et forfait limité Ces élèves ont la connectivité LTE mais la quantité de données disponibles n'est pas suffisante et n'est pas abordable	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	À considérer	Non recommandée dans les zones chaudes
 Pas de connexion possible Ces élèves n'ont aucune connectivité, car il n'y a pas de services disponibles	Non applicable	À considérer	À considérer	Non applicable	Non applicable	À considérer	À considérer	Non recommandée dans les zones chaudes

Dans les territoires où le réseau Internet est inaccessible ou inadéquat pour l'enseignement à distance, les services éducatifs en présentiel ne peuvent être compensés par des services à distance. Dans un tel contexte, les services en présentiel doivent donc demeurer le mode de dispensation des cours. Toutefois, s'il advenait qu'une classe ou une école devait être confinée pour des raisons de sécurité, seules les alternatives 2 et 3 pourraient être envisagées.

(*) Voir l'offre gouvernementale en télécommunication de mobilité du Centre de services partagés du Québec. Financement à confirmer.

(**) Consignes sanitaires de santé publique sont applicables

chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).